



Lundi 27 février 2017

Panne d'électricité? Engorgement? Fuite d'eau? EEC simplifie la vie de ses clients !

Depuis 2014, EEC facilite l'accès aux services connectés et démontre cette volonté avec notamment son agence en ligne, la multiplication et la modernisation des moyens de paiement.

En 2017, pour assurer confort et tranquillité à ses clients, EEC met en place une solution d'Assistance Dépannage à Domicile. En moins de 3 heures, un professionnel agréé EEC intervient sur l'installation électrique du client ou sur sa plomberie 24h/24, 7j/7.

A partir de 470 francs par mois, le service « Assistance dépannage à domicile EEC » propose soit une formule dépannage électricité soit une formule dépannage électricité + eau.



**Assistance
dépannage
à domicile
24h/24, 7j/7**

Un seul numéro : 46 36 36

www.eec.nc

La brochure de présentation ainsi que les conditions générales de vente sont accessibles depuis notre site www.eec.nc dans la rubrique Services